



DISTRICT GARD-LOZERE DE FOOTBALL

Siège social: 34, rue SEGUIER - 30020 NIMES CEDEX 1 - Tél: 04 66 36 96 96 - Fax: 04 66 67 40 01

E-mail : secretariat@gardlozerefff.fr - Site internet : <http://gardlozerefff.fr>

Ouverture Des Bureaux : Tous Les Jours De 9h A 12h Et De 13h30 A 17h – Le Vendredi Fermeture A 16h (Fermé Le Samedi)

MISSIONS LIEES A L'ARBITRAGE SPORTIF SAISON 2023/2024

Nîmes le :

Nom :

Prénom : N° de licence :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Véhicule utilisé : Immatriculation : Puissance :

Mission / Caractéristiques match

Date :

Lieu du déplacement :

Motif / Compétition :

Club Receptant :

Club visiteur :

DELEGUE FORMATEUR
 DELEGUE ARBITRE

Indemnités d'arbitrage

L'indemnité liée à l'arbitrage bénéficie d'une franchise annuelle de contribution dans la limite de 14,5% PASS soit 5 599€ (Art L24,6 de la Sécurité Sociale). « La notion d'arbitrage s'entend à toutes les fonctions gravitant autour de l'arbitrage sportif à savoir, juge, notateur, évaluateurs, responsable de jury... »

Remboursement de Frais

Indemnité KM complémentaire (Dès le 1er Km) : (1) Trajet ALLER/RETOUR dès le 1 ^{er} KM	KM parcourus	Nombre de KM remboursés	Coût Km	TOTAL
DELEGUE ARBITRE			0,446 €	
DELEGUE FORMATEUR				35€
TOTAL à payer par CLUB				€

CLUB N'AYANT PAS REGLE SA PART :

RAPPEL : (1) Contrôle de la distance : www.viamichelin.fr Distance la plus courte de votre itinéraire

Délégués : Ne renvoyer la feuille au District qu'en cas de non-paiement par le club dans un délai de 1 mois

Délégué formateur à régler directement par le District

IMPUTATION COMPTA GENERALE	N° de COMPTE	LIBELLE
IMPUTATION COMPTA ANALYTIQUE		POURCENTAGE

Note de frais réglée le Chèque bancaire N°

SIGNATURE du BENEFICIAIRE:

SIGNATURE du PRESIDENT
Francis ANJOLRAS

